

# École Française de Karting Anthoine HUBERT (EFK Anthoine HUBERT)

## Règlement intérieur

\* Le document complet, dans sa dernière version validée par le comité directeur de l'ASK Angerville, sera disponible sur le site web de l'ASKA et sera affichée sur le site du circuit Anthoine HUBERT.

### Sommaire

1 - Règlement intérieur de l'école EFK Anthoine HUBERT (fonctionnement interne de l'école).....	2
1/1 - Fonctionnement de l'EFK : .....	2
1/2 - Rencontres régionales, nationales ou entraînements dans le cadre des rencontres des EFK FFSA.....	3
2 - CHARTE DE COMPORTEMENT A DESTINATION DES PERSONNES .....	4
2/1 - Valeurs de l'EFK Anthoine HUBERT .....	4
2/2 - PROGRAMME PÉDAGOGIQUE.....	4
2/3 - Charte de bonne conduite .....	5
3 - ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS PARTICIPANTS .....	8
3/1 - Responsable pédagogique – moniteurs.....	8
3/2 – Dirigeants : (Président, membres du bureau, membres du comité directeur).....	8
3/3 - Adhérents - pilotes.....	9
3/4 - Parents - tuteurs .....	9
3/5 - Bénévoles .....	10
3/6 – Accompagnateurs - Spectateurs .....	11
4 – Révision du règlement intérieur .....	11

# 1 - Règlement intérieur de l'école EFK Anthoine HUBERT (fonctionnement interne de l'école)

\* Le règlement intérieur de l'EFK, la charte de comportement et les engagements des différents participants feront l'objet d'un document séparé qui sera à signer par chaque participant.

## 1/1 - Fonctionnement de l'EFK :

L'école fonctionnera de début mars à fin novembre.

Les cours auront lieu le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00, hors vacances scolaires.

Ils comporteront des parties d'enseignements théoriques en salle ou autour des karts et de pratique sur piste.

Les cours sont dispensés par un éducateur sportif diplômé, de membres du Club et d'anciens pilotes, tous bénévoles.

La préparation des karts et du matériel se fera le mercredi matin.

L'équipement (casque intégral, combinaison pour temps sec, tour de cou, protège-côtes) sera prêté aux élèves sous dépôt d'une caution, dont le montant est indiqué dans le formulaire d'inscription. Elle est fixée à 200 euros pour 2024. Ils devront l'entretenir et l'apporter chaque mercredi de cours. En cas de détérioration, l'équipement sera facturé au représentant légal. L'élève pourra apporter son propre équipement, cependant cela ne donnera pas lieu à moins-value sur les tarifs de l'école.

L'élève devra s'équiper d'une paire de gants, d'une cagoule pour casque et d'une paire de chaussures fermées montantes adaptées.

Chaque élève recevra un livret du pilote qu'il devra utiliser pour réviser entre deux séances et qu'il devra apporter à chaque séance.

Un goûter sera organisé pendant l'après-midi, les parents/représentants légaux sont invités à participer à l'approvisionnement en boissons et gâteaux ou friandises.

Le matériel (karts, manomètres, ...) est mis à disposition par l'école. Les karts utilisés sont des MINIKART (empattement 900) Honda GX120 4 temps 5,5 cv. La casse du matériel est de la responsabilité du pilote, la remise en état devra être prise en charge par le pilote.

L'élève peut, à partir de la seconde année, venir avec son propre matériel. Dans ce cas, le montant correspondant à l'entretien des karts ne sera pas appliqué.

Quatre niveaux de diplômes, appelés volants, sont délivrés par l'école selon les critères définis par la FFSA. Ils sont présentés dans le carnet du pilote des EFK FFSA. Ils seront passés lorsque le responsable pédagogique jugera que les élèves sont aptes à le faire.

Le montant de l'inscription est annuel et est indiqué dans le formulaire d'inscription. Il dépend du type de licence que souhaite prendre le pilote. Ce montant est composé des éléments suivants : licence FFSA, cotisation au club, droit de piste, cotisation à la ligue, coût de l'école et coût de l'entretien des karts.

Voir le formulaire d'inscription pour les détails.

## 1/2 - Rencontres régionales, nationales ou entraînements dans le cadre des rencontres des EFK FFSA

Les rencontres EFK sont des compétitions organisées à la demande de la FFSA, réunissant plusieurs écoles. Elles se pratiquent avec des karts MINIKART SODI (base FURIA, empattement 950) ROTAX Micro Max 2 temps 5,5 cv.

Elles se déroulent, en général, le week-end de mi-juin à mi-juillet, le samedi pour les rencontres régionales EFK et fin août lors de la coupe de France FFSA pour la rencontre nationale des EFK.

La participation aux rencontres EFK est basée sur le volontariat.

La sélection des élèves pouvant participer aux rencontres EFK est de la responsabilité du Responsable Pédagogique et du Président du club.

Les coûts liés aux rencontres EFK ne sont pas inclus dans les tarifs de l'école.

Des cours supplémentaires et/ou entraînements pour préparer les rencontres, pourront être organisés pendant les vacances scolaires ou les week-end.

Les karts, l'essence, l'huile de mélange, les pneus si des pneus neufs ne sont pas obligatoires dans le règlement et l'encadrement seront mis à disposition gratuitement. Des bénévoles accompagneront les pilotes pour les réglages et la préparation des châssis.

Une participation forfaitaire sera demandée pour chaque rencontre à laquelle le pilote participe. Le montant sera indiqué dans le formulaire d'inscription annuel à l'école.

Les autres coûts (pneus neufs si nécessaires dans le règlement du meeting, inscriptions/engagement, droits de piste éventuels, hébergement, restauration, déplacements, location de stands, ...) seront à la charge de l'élève et de son représentant légal.

La casse du matériel est de la responsabilité du pilote, la remise en état devra être prise en charge par le pilote.

Les représentants légaux seront invités à participer en tant que bénévoles à l'organisation des rencontres EFK.

## 2 - CHARTE DE COMPORTEMENT A DESTINATION DES PERSONNES

Élèves, parents, représentants légaux et/ou accompagnants, dirigeants et encadrants, tout (toute) participant (e) à l'école devra signer la charte.

Rappel :

### 2/1 - Valeurs de l'EFK Anthoine HUBERT

Respect de la charte FFSA des EFK :

Ce label a pour fonctions premières de :

- Sensibiliser les jeunes au respect des règles du sport ;
- Permettre l'enseignement des bases du pilotage ;
- Faciliter l'accessibilité à la pratique du karting de compétition.

Les principes de ces enseignements sont basés sur des valeurs telles que :

- Le respect de soi et des autres : comportement sportif et civique ;
- Le respect de la signalisation : les drapeaux sur circuit, les panneaux sur la route ;
- Le respect des officiels : les arbitres sportifs fédéraux sur circuit, les autorités de police sur la route ;
- Le respect des règles : le code sportif sur circuit et le code de la route ;
- Et le respect des bénévoles.

### 2/2 - PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

#### LE PILOTAGE

Manipulation du kart pied à terre, installation et démarrage du kart, suivi d'un autre kart, maîtrise

devant un obstacle, départ en grille, dépassement, parcours d'adresse, ...

### **LA SÉCURITÉ ET LA RÉGLEMENTATION SUR CIRCUIT**

Connaissance de l'équipement du pilote, respect des consignes de sécurité, rôle des officiels et des drapeaux, reconnaissance du circuit, apprentissage à dégager son kart, connaissance d'une procédure de départ, ...

### **LA SÉCURITÉ ET LA RÉGLEMENTATION SUR LA ROUTE**

Initiation à la sécurité routière, formation pratique (freinage, dépassements, ...), apprentissage des gestes de protection (ceinture, réglages, entretiens, ...).

### **ATELIER MÉCANIQUE**

Vérification de la pression des pneumatiques, vérification des différents niveaux, réglages du kart, ...

## **2/3 - Charte de bonne conduite**

Soyons responsable pour que la pratique sportive reste un plaisir !

Ce document a pour but de rappeler les meilleures façons d'être respectueux les uns envers les autres et de favoriser notre cohésion.

La charte de bonne conduite fait partie intégrante du règlement intérieur de l'école et sera signée par toute personne souhaitant adhérer à l'EFK Anthoine HUBERT.

Tout pilote, représentant légal de pilote, éducateur, dirigeant et/ou bénévole, sera aussi tenu de s'y conformer.

Le/la pilote sera tenu responsable de son accompagnateur même si celui(elle-ci) n'est pas représentant(e) légal.

### **Rappel du règlement FIA KARTING et FFSA :**

#### **Code Sportif International**

##### **ARTICLE 9.15 RESPONSABILITE DU CONCURRENT**

9.15.1 Le Concurrent sera responsable des agissements et des omissions de toute personne participant à, ou réalisant une prestation pour son compte en lien avec une Compétition ou un Championnat ; sont notamment concernés ses préposés directs ou indirects, ses Pilotes, ses mécaniciens, ses consultants ou prestataires ou ses passagers ainsi que toute personne à laquelle le Concurrent a

permis l'accès aux Espaces Réservés.

9.15.2 En outre, chacune de ces personnes sera également responsable de toute infraction au *Code*, les règlements de la *FIA* le cas échéant, ou au règlement national de l'*ASN* intéressée.

#### *Ce que cela veut dire :*

Dans le cadre de la pratique du sport automobile et lors des compétitions, le/la pilote est responsable de ses accompagnateurs : parents, tuteur, mécanos et/ou autres. Le non-respect des règlements par les accompagnateurs peut provoquer une sanction sportive pour le/la pilote.

#### *Les valeurs du club*

Nos comportements découlent de nos valeurs. Ne les oublions pas.

- Éthique / intégrité ;
- Convivialité ;
- Respect, courtoisie et politesse ;
- Ponctualité et assiduité ;
- Fair-play ;
- Solidarité ;
- Tolérance, égalité et équité ;
- Engagement, implication et persévérance ;
- Motivation et compétition ;
- Plaisir et amour du jeu et de la pratique sportive.

#### *Les responsabilités de chacun*

Quel que soit son rôle, chacun se doit de respecter certaines règles.

#### Pour tous les membres du club

- Respecter les valeurs du club ;
- Être cordial avec tout le monde ;
- Être maître de soi, refuser toute violence physique et verbale ;
- Exclure toute forme de discrimination ;
- Être assidu, ponctuel et prévenir en cas d'empêchement ;
- Respecter la politique sportive du club ;
- Ne pas communiquer une mauvaise image du club ;
- Limiter son impact sur l'environnement ;
- Ne pas faire couler l'eau inutilement ;
- Jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet ;
- Utiliser l'aire de lavage des circuits pour le nettoyage des karts.

### *Les droits et devoirs*

Il n'y a pas que des règles de vie à respecter, chacun a des droits et des devoirs en tant que personne et membre du club :

#### *Les droits*

- Bénéficier de cours et d'entraînements réguliers et de qualité ;
- Trouver sa place au sein du club ;
- Bénéficier d'infrastructures et d'équipements en bon état ;
- Être respecté par le dirigeant, les bénévoles, les éducateurs, les parents, les pilotes, les concurrents et les partenaires du club ;
- Être inclus et ne subir aucune forme de discrimination.

#### *Les devoirs*

- Régler sa cotisation pour prétendre au droit de pratiquer ;
- Respecter le dirigeant, les bénévoles, les officiels, les éducateurs, les pilotes, les concurrents, les parents, les partenaires et les adversaires ;
- Respecter les horaires définis pour les cours, les entraînements et les compétitions ;
- S'entraîner régulièrement durant la saison ;
- Maîtriser son comportement lors des cours, des entraînements et des compétitions ;
- Signaler rapidement son absence lors des événements ;
- Respecter le matériel mis à sa disposition et la propreté des locaux et pistes ;
- Promouvoir une bonne image du club et incarner les valeurs du club et de l'EFK Anthoine Hubert lors des manifestations.

### *Les sanctions possibles*

Pour tout manquement au respect des valeurs, des règles de vie ou des devoirs, le club se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Rappel à l'ordre verbalement ;
- Exclusion d'un cours, d'un entraînement ou d'une compétition ;
- Exclusion des cours, entraînements ou compétitions sur un temps défini ;
- Action de bon citoyen : nettoyage locaux, lavage des équipements, rangements des équipements, etc ;
- Mise en garde écrite aux éducateurs, aux joueurs ou aux parents pour les mineurs ;
- Suspension pour une ou plusieurs journées ;
- Non renouvellement de la licence en fin de saison ;
- Exclusion du club.

## 3 - ENGAGEMENTS DES DIFFERENTS PARTICIPANTS

### 3/1 - Responsable pédagogique – moniteurs

Véritable prescripteur, l'éducation sportive liée au karting passe par le responsable pédagogique ~~vous~~. Son rôle est important, c'est pourquoi il s'engage, comme chaque acteur de l'école, à respecter les engagements ci-dessous :

Le RP peut être secondé par un ou des moniteurs qui prendront les mêmes engagements.

- Informer les dirigeants en cas d'empêchement ;
- Prévoir son remplacement en cas d'absence (si possible) ;
- Communiquer cordialement sur les problèmes rencontrés ;
- Respecter les pilotes, les parents, les autres éducateurs, dirigeants et bénévoles ;
- Respecter la pratique sportive et les règles ;
- Respecter les valeurs du club et de l'école ;
- Encadrer la pratique sportive dans la convivialité ;
- Développer l'esprit d'équipe et sportif et faire respecter la charte ;
- Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance ;
- Prendre en charge tout pilote et faire en sorte qu'il puisse s'épanouir et progresser quel que soit son niveau ;
- Accueillir, lors des compétitions, les pilotes, concurrents, dirigeants, bénévoles adverses et les officiels dans un esprit loyal et de Fairplay ;
- Respecter et faire respecter le matériel et les installations mis à disposition ;
- Veiller au rangement et à la propreté des locaux et pistes ;
- Ne jamais laisser un enfant seul ;
- Accueillir les parents et écouter leurs doléances ;
- Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations.

### 3/2 – Dirigeants : (Président, membres du bureau, membres du comité directeur)

Il n'y a pas que les autres qui doivent respecter les règles de vie. Nous sommes une équipe. Je m'engage donc à ce qui suit :

- Communiquer cordialement avec les pilotes, parents, éducateurs et bénévoles ;
- Tenir informé de tout changement opéré dans le club ;
- Accueillir dans de bonnes conditions les officiels et les adversaires lors des rencontres ;

- Véhiculer et partager les valeurs du club ;
- Proposer des équipements corrects aux élèves ;
- Participer aux diverses réunions et manifestations ;
- Communiquer cordialement sur les problèmes rencontrés.

### 3/3 - Adhérents - pilotes

Les adhérents sont la force vive du club. Part la plus nombreuse dans l'association, il est donc important de créer des règles de vie :

- Avoir sa licence pour pratiquer dans le club ;
- Garder sa dignité en toute circonstance, être exemplaire, loyal, généreux et tolérant ;
- Refuser toute forme de tricherie ;
- Respecter les règles de la pratique sportive ;
- Respecter les décisions des officiels ;
- Respecter ses adversaires, ses partenaires et le club ;
- Respecter l'intégrité physique et morale des adversaires ;
- Être cordial avec ses adversaires, les dirigeants et les bénévoles ;
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser ses adversaires ;
- Reconnaître la supériorité de ses adversaires dans la défaite ;
- Respecter les décisions et les choix de l'éducateur ou des dirigeants ;
- Respecter le matériel et les installations mis à disposition ;
- Respecter la propreté des locaux ;
- Avoir en permanence son équipement et le tenir dans un état correct ;
- Porter haut les couleurs du club ;
- Garder à l'esprit que le sport reste avant tout un jeu ;
- Communiquer en cas de problème.

### 3/4 - Parents - tuteurs

En plus d'être le tuteur légal, vous devez être conscient que les enfants copient les comportements, donc montrons le bon exemple :

- Soyez respectueux avec les membres du club ;
- Soyez respectueux envers les autres parents ;
- S'investir dans la pratique sportive de son enfant ;
- S'assurer qu'il effectue les révisions demandées par le moniteur entre deux journées

d'école, qu'il prend bien soin du matériel confié par l'école, et qu'il l'apporte à chaque séance ;

- Veiller à l'équilibre et la pratique sportive de son enfant ;
- Participer, en fonction de ses disponibilités, aux activités du club ;
- Faire respecter cette charte de bonne conduite à son enfant ;
- Effectuer dans les meilleurs délais les formalités de licence et d'adhésion ;
- Respecter les horaires des cours, des entraînements et les convocations aux rencontres EFK ;
- Récupérer son enfant aux heures indiquées ;
- Prévenir de toute absence et des éventuelles difficultés rencontrées
- Ne jamais déposer son enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un éducateur ;
- Encourager le club de son enfant lors des manifestations ;
- Ne pas intervenir sur les décisions des éducateurs ou du dirigeant ;
- Échanger, dialoguer et exposer cordialement les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement ;
- Respecter les officiels, les adversaires, les spectateurs, les éducateurs, les dirigeants et les bénévoles ;
- Relativiser les enjeux des compétitions ;
- Régler les cotisations de licence, club, droits de piste et coûts de l'école de son enfant ;
- Déposer la caution de l'équipement confié par l'école auprès du président ou du RP ;
- S'engager à régler les coûts de détérioration d'équipement provoqué par son enfant (kart, équipement du pilote, ...).

### 3/5 - Bénévoles

En tant qu'encadrants des élèves, les bénévoles font partie intégrante du club et se doivent de respecter certains principes :

- Informer les dirigeants et le responsable pédagogique en cas d'empêchement ;
- Prévoir son remplacement en cas d'absence (si possible) ;
- Communiquer cordialement sur les problèmes rencontrés ;
- Respecter les pilotes, les parents, les autres éducateurs, dirigeants et bénévoles ;
- Respecter la pratique sportive et les règles ;
- Respecter les valeurs du club ;
- Encadrer la pratique sportive dans la convivialité ;
- Développer l'esprit d'équipe et sportif et faire respecter la charte ;
- Avoir une attitude et une tenue exemplaire en toute circonstance ;

- Accueillir, lors des compétitions, les pilotes, concurrents, dirigeants, bénévoles adresses et les officiels dans un esprit loyal et de Fairplay ;
- Respecter et faire respecter le matériel et les installations mis à disposition ;
- Veiller au rangement et à la propreté des locaux et pistes ;
- Ne jamais laisser un enfant seul ;
- Prendre part à la vie du club en participant aux diverses réunions et manifestations.

### 3 / 6 – Accompagnateurs - Spectateurs

Les règles de vie ne s'appliquent pas uniquement dans le club. Que ce soit à la maison ou à l'extérieur, n'oublions pas nos valeurs :

- Respecter les pilotes, concurrents, le club, les officiels et la pratique sportive ;
- Respecter les locaux ;
- Respecter les horaires ;
- Respecter les règlements.

## 4 – Révision du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être révisé par décision du comité directeur de l'ASK Angerville.